

## **EUROPE : Intégrer la Belgique dans la « Stratégie de Lisbonne »**

Lors du Sommet de Lisbonne (mars 2000), l'Europe a formulé l'objectif d'atteindre en 2010, un taux de 70 pc en moyenne pour l'emploi total et de 60 pc en moyenne pour l'emploi des femmes dans l'Union. Au Sommet de Stockholm (mars 2001), l'Europe a fixé deux objectifs intermédiaires à l'horizon 2005, soit un taux de 67 pc en moyenne pour l'emploi total et de 57 pc en moyenne pour l'emploi des femmes. L'Europe a également établi un objectif spécifique pour les personnes de plus de 55 ans, à savoir qu'en 2010, le taux d'emploi des personnes âgées de 55 ans à 64 ans devrait s'élever à 50 pc en moyenne dans l'Union. L'an dernier, en Belgique, le taux d'emploi s'élevait à 59,9% selon les plus récentes estimations de la Commission. Il était de 50,5% pour les femmes et de 24,1% pour les personnes âgées de 55 à 64 ans.

Dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, la Belgique, tant au niveau national qu'aux niveaux régional et communautaire, a pris, en 2003, une série d'initiatives pour stimuler les investissements et l'entrepreneuriat, lutter contre le chômage et promouvoir un emploi de qualité ; parallèlement, elle est restée attentive à toute la problématique de la protection sociale et de l'inclusion sociale, fidèle en cela au « modèle social européen ».